

Charte Éthique

par les Éditions Universelles

Respecter l'autre c'est, a priori, avoir l'intelligence de reconnaître, en soi, qu'il doit savoir ce qu'il fait ou savoir ce qu'il dit. Jusqu'à preuve du contraire. © Evelyne L.

*Toute liberté inclut forcément le respect de la liberté d'autrui ;
En ce sens, elle inclut également et forcément une éthique. © Evelyne L.*

Le respect n'a rien à voir avec l'admiration. Le premier est un dû ; l'autre, superflu. © Evelyne L.

Adhérer à une charte éthique, c'est offrir à l'humain la possibilité de progresser sans cesse... Ainsi, afin de mieux agir contre les croyances, conditionnements, abus, modes et manipulations...

Les Éditions Universelles déclarent adhérer à une charte éthique associant en permanence, présentement et en vue du futur, le respect des droits de la personne, de la nature et de l'animal à celui de la planète...

En cela, et en référence à la Déclaration universelle des droits de la personne¹...

Nous reconnaissons... ou reconnaissons que... :

1. **Tout être vivant ou mort, quel qu'il soit et d'où qu'il vienne, a droit au respect ;**
2. **La nécessité, à tous les niveaux, de défendre l'acceptation et le respect de l'autre ;**
3. **La nécessité d'œuvrer sans cesse pour la progression et l'évolution de l'humanité, d'un monde meilleur et non violent** : la répression n'a jamais aidé quiconque à évoluer pour le mieux... Par exemple, dans la mesure où il n'y a pas incitation réelle à la haine et à la violence physique, l'insulte à la personne, à un drapeau ou à un hymne national ne devrait en aucun cas donner lieu à une poursuite en justice, encore moins à une loi. La paix, en toute chose, devrait être l'objectif principal de nos gouvernements en matière de politique extérieure, comme intérieure [restrictions et répression ne peuvent en aucun cas engendrer la paix, encore moins le respect de l'autre] ;
4. **La responsabilité de chacun vis-à-vis de soi-même et des autres, de notre planète et de la survie de la flore et de la faune qui l'habitent ;**
5. **Le droit, à tout être et en toute chose, de pouvoir exercer un choix**, sans pressions, entraves ni contraintes autres que celles soulevées par l'éthique ;
6. **La nécessité, pour chacun, de pouvoir s'exprimer librement, dans le cadre légal** : pouvoir attaquer une personne en justice parce qu'elle vous a insulté, ou soi-disant, ne devrait en aucun cas être recevable auprès des tribunaux, dans la mesure où cette insulte n'a rien changé à la qualité de vie de la personne en question ;
7. **La nécessité, pour chacun, de bien comprendre que la liberté d'expression**, d'une façon générale, **n'implique en aucune façon le droit de dire n'importe quoi sur n'importe quoi ou n'importe qui** ;
8. **La nécessité de combattre la discrimination**, le « racisme »² et toutes formes de manquements **quelles qu'elles soient** ;
9. **La nécessité d'un refus systématique de l'amalgame, facile ou non** : un peuple, encore moins une personne, n'est en rien responsable des crimes de certains de ses coreligionnaires ou de sa famille ;
10. **Les lois doivent avant tout être faites pour protéger le plus grand nombre non pour le réprimer** ;
11. **Les lois doivent être formulées ou reformulées selon une éthique universelle et non plus religieuse...**
12. **Le respect de la religion de chacun ne peut en aucun cas impliquer que l'on puisse faire ou dire n'importe quoi au nom de cette religion**, encore moins détruire ou discriminer ; rien ne

¹ Nous n'aurions jamais dû l'appeler « la Déclaration universelle » vu qu'elle s'attache au respect des droits de l'Homme et qu'il n'y a d'Hommes que sur la Terre.

² Ce mot est erroné : il n'y a pas de races humaines mais une seule espèce humaine. Le délit associé à une couleur de peau devrait vraisemblablement être renommé.

- pouvant justifier la mise en danger d'un être, que ce soit par sa propre religion ou la religion d'un autre ;
13. **Nul n'a le droit d'imposer ses croyances à qui que ce soit**, l'État encore moins : un État de droits ne doit en aucun cas signifier un État de lois, qui plus est, de plus en plus répressives et restrictives, et ce au détriment de la liberté de chacun et de la démocratie ;
 14. **Nul ne peut juger autrui selon ses propres valeurs, intelligence et connaissances** : « *Respecter l'autre c'est, a priori, avoir l'intelligence de reconnaître, en soi, qu'il doit savoir ce qu'il fait ou savoir ce qu'il dit. Jusqu'à preuve du contraire.* » E.L.
 15. **La nécessité de défendre, en toute occasion, la démocratie et ses valeurs** : en aucun cas, confondre ces valeurs avec celles d'une république. La république n'étant pas un synonyme de « démocratie », et la démocratie surtout pas un synonyme de « république » [la Russie et la Chine sont des républiques] ;
 16. Le respect de son pays et de sa langue représente aussi, et dans tous les cas, **le respect des autres pays et de leur (s) langue (s) réciproques** ;
 17. **Nos efforts doivent porter inconditionnellement sur la qualité de vie de chacun non sur le profit de certains** ;
 18. **Le respect de la vie ne doit en aucun cas signifier l'acharnement pour la vie** et le non-respect du désir de l'autre ;
 19. **La nécessité fondamentale de savoir traiter autrui comme IL souhaite être traité et non pas comme vous-même souhaiteriez l'être** : les désirs d'un être ne pouvant en aucun cas être substitués aux désirs d'un autre ;
 20. **La nécessité d'apprendre à regarder les choses en face, en toutes occasions**, et à résoudre ouvertement les problèmes plutôt que de les ignorer ou de blâmer autrui ;
 21. **Le droit de pouvoir vivre selon ses propres valeurs, même en dehors des normes sociales** : faire preuve d'indépendance, d'originalité et de marginalité ne représentant en aucun cas un crime, mais le plus souvent une preuve supplémentaire d'intelligence et de dynamisme ;
 22. **La nécessité, pour toute critique, de rester objective ; et toute information, juste et constructive** ;
 23. **Le droit, pour chacun, et dans tous les domaines, à l'information vérifiée et indépendante.** L'information ne doit en aucun cas être manipulée, ni par les médias ni par les gouvernements ;
 24. **Dans le domaine artistique** : le droit, pour chacun, de pouvoir exercer son art comme il l'entend. L'expression, le moyen et le support choisis à cet effet doivent rester le choix de l'individu. Dans la mesure où certaines règles de qualité sont respectées, explicitant le respect de soi et de l'autre, toute expression artistique doit pouvoir se développer sans barrière ni mise au ban. **Pouvoir faire librement quelque chose, c'est pouvoir le faire librement jusqu'au bout** : ne pouvoir bénéficier d'aucune structure vous permettant d'exercer votre choix est une atteinte aux choix et à la liberté de l'individu ;
 25. **Sur le plan médical** : le droit, pour toute personne, assurée ou non, d'accéder aux soins médicaux les plus fondamentaux ;
 26. **Le droit, pour chacun d'entre nous, de pouvoir choisir sa thérapie** : les médecines dites douces, qui ont fait leurs preuves auprès de milliers de patients, doivent être développées et ouvertement reconnues ;
 27. **Le droit à la prévention médicale, à tout moment ou plébiscité, à intervalles réguliers, par les services de santé** ;
 28. **Au niveau planétaire** : le droit, pour tout être, à un choix de vie descente ;
 29. **La nécessité de combattre sérieusement et constamment la pauvreté** ;
 30. **La nécessité d'assister toute personne et pays en danger, tout en sachant y préserver la paix** : ne répondre par la guerre qu'en cas d'extrême et absolue nécessité ;
 31. **Le respect de notre planète et de toute vie, humaine, animal, végétal ou autre, qui l'habite** ;
 32. **Faire comprendre, par tous les moyens à notre disposition, aux habitants de cette planète, qu'ils dépendent entièrement de l'existence des plantes, animaux et insectes qui la partagent avec eux** : tout est lié et tout, en ce monde, est une question d'équilibre ;
 33. **La nécessité de reconnaître à tout animal [mammifères, insectes ou autres] et à toute plante, le droit à la vie et à sa libre existence ou circulation au sein de son habitat** : protégeons et préservons cet habitat ;

34. **La nécessité de contrôler la prolifération humaine sur notre planète** : aucun développement économique ne pouvant justifier cette prolifération, encore moins au détriment de la flore et de la faune y demeurant. **Au contraire, compte tenu de l'augmentation de la pauvreté dans le monde et des problèmes écologiques, celle-ci doit être sérieusement et fermement ralentie ;**
35. **La nécessité de développer en priorité toute science, organismes ou politiques préconisant le respect de notre planète et de tout être vivant qui l'habite, telles que l'écologie et les énergies propres ;**
36. **Le droit au respect de la santé de chacun, humain ou autres : la nécessité de bannir de la planète tout produit chimique** — par définition cancérigène — qui puisse se manger, s'infiltrer par la peau ou se respirer...

37. **Sur le plan Internet** : la nécessité d'établir une ligne plus sérieuse entre le spam et la libre circulation de l'information ;
38. **La nécessité d'éviter que la dictature de l'économie et du « politiquement correct » prennent le dessus sur la liberté de l'internaute : liberté de s'exprimer** — dans le cadre légal —, **droit au référencement gratuit de son site, etc.**
39. **La nécessité d'éliminer tout site allant à l'encontre des droits de l'homme, de la femme et de l'enfant et de la flore et de la faune.** [voir articles 2, 7, 8, 9, 12, 31, 32, 33]

Evelyne L.

© Éditions Universelles

<http://www.editions-universelles.net>

10 mars 2004 / 26 mai 2009